



## Facture d'eau d'une consommation sur 6 ans

Par **marie26**, le **24/11/2008** à **16:54**

Bonjour,

j'ai été en location d'avril 2002 à Juillet 2008. Dans mon bail les charges n'étaient pas détaillées. Je n'ai eu aucune facture d'eau pendant presque 5 ans, quand l'agence m'a envoyé un relevé de consommation me donnant rendez-vous. A celui-ci ils m'ont indiqué qu'ils avaient eu un problème de personnel et qu'il n'y avait pas eu de relevé avant. Depuis toujours aucune facture. Maintenant que le contrat de location est fini ils m'ont envoyé un solde des charges avec une consommation facturée à 1400 euros pour 6 ans, de laquelle ils déduisent l'avance LOCA'PASS versée pour la caution...

ont-ils le droit de me facturer ma consommation sur 6 ans et surtout de ne pas me rendre la caution pour payer en partie cette consommation? merci d'avance